

Direction constructions publiques et architecture



Apprenti, Apprentie en pilotage d'opérations d'aménagement intérieur

Numéro de référence : V221000000284

Niveau d'étude : niveau 7 (BAC+5 et plus)

Domaine d'activité : BTP, architecture

Durée : 3 ans

Nombre de personnes à recruter : 1

Informations générales

La Direction Constructions Publiques et Architecture (DCPA) est la direction référente de la Ville de Paris pour la construction et l'entretien des bâtiments publics. De la conception à la livraison, elle réalise des travaux de construction, de maintenance ou de réhabilitation et veille au respect des engagements environnementaux.

Le service des locaux de travail (SeLT) assure la maîtrise d'ouvrage bâtementaire des sites administratifs, l'approvisionnement du réseau des magasins et la Section Evènementiel et Travaux (SET) s'occupe plus particulièrement des travaux d'aménagement intérieur, le réemploi en régie.

La SET assure également le pilotage d'opérations d'aménagement intérieur. Ces opérations sont, pour la plupart, menées en régie, depuis les études jusqu'aux travaux. Cependant, il est également possible de les réaliser avec les entreprises titulaires du marché à bons de commande de la Ville de Paris.

Les ateliers de la division travaux réalisent des opérations de rénovation et de réhabilitation tous corps d'état, disponible immédiatement.

La division travaux comporte quatre ateliers : trois regroupant les principaux corps d'état du second œuvre (maçonnerie, plomberie, électricité, peinture) et un atelier d'horlogerie, chargé de restaurer les horloges historiques, d'entretenir et d'installer l'ensemble des horloges de la Ville, y compris les pièces patrimoniales.

Information importante

Votre bulletin n° 2 du casier judiciaire ne doit faire mention d'aucune condamnation incompatible avec les missions du poste auquel vous candidatez.

Activités principales

- Vous pilotez les opérations et assurez le suivi rigoureux des travaux
- Vous participez à une première phase en binôme, favorisant l'apprentissage et la montée en compétences (environ 6 à 8 mois)
- Vous développez progressivement votre autonomie dans la gestion des missions
- Vous prenez ensuite en charge vos activités de manière autonome, en assurant leur bon déroulement

Compétences requises

- Vous faites preuve d'autonomie dans la réalisation de vos missions
- Vous démontrez un excellent esprit d'équipe
- Vous travaillez efficacement en collaboration avec l'ensemble des intervenants
- Vous assurez une bonne coordination entre les différentes parties prenantes